

Suite à nos courriers au candidat François Hollande, Marie-Hélène Aubert responsable du pôle "Environnement, développement durable, énergie" sous l'autorité de Stéphane Le Foll (soutien connu des moulins), responsable de l'organisation de l'équipe de campagne de FH, nous a invités à une rencontre le mardi 4 avril à Paris. Cette rencontre qui a été très cordiale nous a permis de faire connaissance.

La FFAM était représentée par Annie Bouchard et Jean-Marie Pingault. Etait également présent Christian Bonnot qui a facilité cette rencontre.

Après les civilités d'usage, Marie-Hélène Aubert nous a renseignés sur son parcours militant et politique qui l'a menée de l'écologie chez les Verts à tout récemment un rapprochement vers François Hollande.

Nous avons présenté les objets de la Fédération et les grandes lignes de l'histoire des mouvements de sauvegarde des moulins, ainsi que les motivations de notre démarche.

Nous avons rappelé la définition du moulin et de ses ouvrages hydrauliques en tant qu'accessoires du moulin, l'utilité des biefs en tant que retenues d'eau, le rôle du moulin sur les plans écologique, touristique, économique, culturel et énergétique.

En insistant sur le rôle énergétique dont elle percevait mal l'incidence et réfutait la "rentabilité" y compris pour le propriétaire, pensant comme beaucoup que ce potentiel était négligeable.

Nous avons argumenté sur le fait que nous ne défendons pas des intérêts privés de propriétaires de biens immobiliers... mais que nous défendons le milieu aquatique, le bon état de l'eau, et nos rivières (dont nous sommes riverains).

Nous avons réaffirmé l'engagement des associations de moulins de rappeler aux propriétaires de moulins leurs obligations, après avoir levé un malentendu concernant les "moulins/résidence secondaire/non gérés".

Nous avons le sentiment que nos informations ont été reçues et comprises, face à une interlocutrice à l'écoute et posant "les bonnes questions"... avouant méconnaître jusqu'à cette rencontre les arguments que nous avons développés. Elle a été notamment sensible à la nécessité de préserver un patrimoine économique pour des productions de proximité. Nous lui avons fourni les meilleures réponses concernant ce que nous estimons représenter nos droits, nos devoirs et les potentialités du troisième patrimoine de France.

Marie-Hélène Aubert s'est engagée à examiner avec ses collaborateurs la mise en place d'un moratoire sur l'application du futur article L 214-17 résultant du nouveau classement des cours d'eau, en attendant que la transcription de la DCE 2000 ait éventuellement été revue en fonction des équilibres demandés par les DCE Eau et Énergies renouvelables.

Par ailleurs elle a souhaité que ces questions soient abordées avec le spécialiste de son groupe thématique au sein de l'équipe de campagne, Daniel Marcovitch.

Or il se trouve que depuis le 20 mars et indépendamment de ce rendez-vous, nous étions en pourparlers par l'intermédiaire des relations que la FFAM entretient avec l'Association Française des EPTB - Établissements Publics Territoriaux de Bassin - pour inviter leur président à notre congrès de Reims.

Ce président est précisément Daniel Marcovitch qui, en outre, est premier Vice-président du Comité National de l'Eau et vice-président de l'ONEMA.

Ces pourparlers ayant abouti, son intervention à Reims le vendredi 27 avril après-midi est maintenant confirmée, et un rendez-vous a été pris avec lui la semaine prochaine.

Une passerelle est donc établie. Reste à y faire circuler les échanges constructifs. Nous espérons maintenant un courrier répondant à nos demandes, et exposant les engagements donnés à l'issue de cette rencontre.

Pour la FFAM, Annie Bouchard, Jean-Marie Pingault et Christian Bonnot

Pour mémoire, l'Association française des EPTB fédère les élus des fleuves et des rivières de France, responsables d'EPTB, afin de faciliter la gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin hydrographique.